

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	45	54 (9 pouvoirs)

Séance du 17 novembre 2022

Date de la convocation

10 novembre 2022

Date d'affichage

10 novembre 2022L'an deux mille vingt-deux, **le dix-sept novembre, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 10 novembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_11_11_240

**Avenant n°2 au contrat de DSP
sous forme d'un affermage «
pour la gestion de 2 EAJE, de 2
RAM et d'une micro-crèche de
la CCD »**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT- CLEMENCIAI	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS- DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean- François	JANNET		x	JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER**

Rapporteur : **Evelyne ESCRIVA**

Un contrat de Délégation de Service Public a été conclu entre Léo Lagrange Petite Enfance AuRA Nord et la Communauté de Communes de la Dombes le 3 décembre 2018, pour la gestion des EAJE et RAM de Villars les Dombes et Saint-André de Corcy et de la micro-crèche de Mionnay. Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

La Délégation de Service Public pour la micro-crèche de Mionnay porte sur dix places de crèche, conformément à la capacité maximale des micro-crèches prévue par la législation en vigueur au moment de la passation de ladite délégation.

Conformément au décret du 30 août n°2021-1131 pris en application de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, la capacité maximale d'accueil des micro-crèches est passée de dix à douze places.

Pour ce faire, la Communauté de Communes de la Dombes souhaite l'ouverture de deux places supplémentaires au sein de sa structure de Mionnay. Un avenant a été établi en ce sens.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter les termes de l'avenant,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** les termes de l'avenant,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer l'avenant.

Ainsi fait et délibéré, le 17 novembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS



**Avenant N° 2 au contrat de Délégation de Service Public sous forme d'un
affermage « pour la gestion de deux EAJE, de deux RAM et d'une micro-crèche du
territoire de la Communauté de Communes de La Dombes »**

Entre :

La société Léo Lagrange Petite Enfance AuRA Nord, société par actions simplifiée au capital de 10 000€, enregistrée sous le n° 824432017 au RCS de Lyon, dont le siège est situé 2 rue Maurice Moissonnier, 69120 VAULX EN VELIN, représentée par Monsieur Georges HEINTZ, représentant du Président LLCE, domicilié en cette qualité audit siège,
Ci- après désignée « le délégataire »,

Et :

La Communauté de Communes de La Dombes, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle DUBOIS, dûment habilitée par délibération du conseil communautaire en date du / /
et domiciliée 100, avenue Foch 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
Ci- après désignée « la Communauté de Communes ».

Préambule

Léo Lagrange Petite Enfance AuRA Nord et la Communauté de Communes de La Dombes ont conclu un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'un affermage le 3 décembre 2018, pour la gestion des EAJE et RAM de Villars les Dombes et Saint-André de Corcy et de la micro-crèche de Mionnay.

Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

La Délégation de Service Public pour la micro-crèche de Mionnay porte sur dix places de crèche, conformément à la capacité maximale des micro-crèches prévue par la législation en vigueur au moment de la passation de ladite délégation.

Cette législation a évolué. La capacité maximale d'accueil des micro-crèches étant passée de dix à douze places en vertu du décret du 30 août n°2021-1131 pris en application de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

La Communauté de Communes de La Dombes souhaite l'ouverture de deux places supplémentaires au sein de sa structure de Mionnay. Le présent avenant acte la majoration du nombre de places de la micro crèche de Mionnay.

Article 1 – Objet

A compter du 1^{er} janvier 2023, la capacité maximale d'accueil de la micro- crèche de Mionnay est fixée à 12 places, sous réserve de l'obtention par le titulaire de l'agrément de l'établissement par le service de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) du Conseil Départemental.

Article 2 – Dispositions financières

L'augmentation de la capacité d'accueil de deux places sur la micro crèche nécessite notamment un encadrement supplémentaire de 0.50 ETP et la réalisation d'aménagements dans les locaux. Ces moyens supplémentaires généreront une augmentation annuelle de la participation de la communauté de communes pour la micro micro-crèche de Mionnay de 21 562,90 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les autres termes de la contractualisation restent inchangés.

Fait en deux exemplaires,
A Vaulx-en-Velin, le

Pour la Communauté de Communes de La Dombes
La Présidente
Madame Isabelle DUBOIS
« *Lu et approuvé* »

Pour la SAS Léo Lagrange Petite Enfance AuRA Nord
Pour le président, son représentant,
Monsieur Georges HEINTZ
« *Lu et approuvé* »